



La Sécu dans le collimateur du gouvernement

Le directeur de la Caisse nationale d'assurance maladie a annoncé la couleur : **il faudra faire près de 4 milliards d'euros d'« économies » sur les dépenses de santé en 2026.**

Comment ?

En remettant en cause le dispositif « affection de longue durée » (ALD) : une fois présumés guéris ou en rémission, les patients seraient sortis de l'ALD pour être placés dans « un dispositif de suivi et surveillance renforcée ». Terminée, la prise en charge à 100 % de tous les frais de santé liés à l'ALD ! Le patient devra donc faire l'avance de ces frais... ou renoncer à se soigner.

En limitant la durée des arrêts maladie (quinze jours en ville et un mois en cas d'hospitalisation) et en « fliquant » les médecins qui en délivreraient trop. La présidente du principal syndicat de généralistes dénonce cette mesure : « Il ne s'agit ni de fraude ni d'abus, mais de patients qui en ont besoin. »

En déremboursant certains médicaments, dont le prix a trop augmenté, plutôt que de contraindre les laboratoires pharmaceutiques à baisser leurs prix.

Dès le 25 juin, la ministre du Travail et de la Santé, Catherine Vautrin, a détaillé les mesures pour **couper immédiatement 1,7 milliard dans le budget de l'assurance maladie** : économies de 100 millions d'euros sur les indemnités journalières et de 500 millions sur les médicaments, report au 1^{er} janvier 2026 des revalorisations tarifaires prévues au 1er juillet pour certains professionnels (kinésithérapeutes et médecins), etc.

Faut-il rappeler que les exonérations de cotisations sociales pour les patrons s'élèvent à plus de 80 milliards d'euros pour la seule année 2024 et que le gouvernement ne demande pas la restitution de ces sommes ?

■ L'argent pour la Sécu, pas pour la guerre ni pour les actionnaires !

Déjà 96 621 travailleuses et travailleurs se sont associés à l'appel
« Pas un sou, pas une arme, pas un homme pour la guerre ! »

Adhérez au Parti des travailleurs. Lisez *La Tribune des travailleurs*.

Je souhaite adhérer au Parti des travailleurs.

■ Nom, prénom :

■ Adresse :

■ Courriel et/ou téléphone :

■ A retourner à : contact@parti-des-travailleurs.fr ou à Parti des travailleurs,

■ BP 31, 93105 Montreuil Cedex.

Accédez au site du
Parti des travailleurs
en flashant le QR Code

